

accordé le droit exclusif de pêcher le saumon à la ligne (comme document de la session seulement);

*Papiers* relatifs à la dette de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada due à la ci-devant province du Canada, etc., etc.;

*État* des dépenses aux dernières élections pour la Chambre des Communes.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :

Le 3e. et le 4e. rapport du comité des comptes publics.

*État* de la quantité de tabac produite en Canada, etc.;

*Réponse* à une adresse relative à la démission de *William Robertson*, maître de poste du village de *Lemark*;

*Réponse* à la démission du maître de poste de *Farran's Point*;

*Correspondance* relative au droit de pêcher dans les rivières qui coulent à travers la seigneurie de *Avingan*;

*Procédures* de la Cour chargée de s'enquérir des circonstances se rattachant à la perte du steamer "*Atlantic*";

*Rapport* du comité auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette*, écuyer.

*M. Bergin* propose, secondé par *M. Archibald*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nom ou les noms de l'agent ou des agents nommés par le gouvernement de la Puissance durant l'année dernière pour attirer l'immigration du Sud et de l'Ouest de l'Irlande dans ce pays, avec copie de toutes les instructions données à ces agents, de tous rapports faits par eux et de toute correspondance avec eux,

Et des débats s'en suivant;

Et étant six heures P. M., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

*Sept heures et demie P. M.*

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le cinquième rapport annuel des Directeurs des Pénitenciers de la Puissance du Canada pour l'année 1872.—(*Documents de la Session, No 75*).

*M. Stephenson* propose, secondé par *M. Currier*, que le cinquième rapport du Comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions, soit maintenant adopté.

*M. Youny (Waterloo)* propose comme amendement, secondé par *M. Ross (Middlesex, D. O.)*, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" La première résolution du 5e rapport du Comité des impressions établit le principe qu'il est juste, après qu'un contrat a été conclu, d'en élever les prix; que ce principe, une fois admis par le Parlement, affectera tout le système qui consiste à donner les travaux publics à faire par soumissions; que ce principe est très-dangereux dans le moment actuel où la Puissance est engagée dans les travaux publics considérables, dont les entrepreneurs auront le même droit de faire des réclamations pour obtenir des prix plus élevés que ceux portés à leurs contrats; que ce principe est principalement dangereux dans un temps où des contrats pour le chemin de fer du *Pacifique* et pour d'autres entreprises considérables sont à la veille d'être conclus; car le précédent une fois établi, les soumissionnaires seront directement induits à faire des soumissions peu élevées, afin de s'assurer d'abord les travaux à faire, étant certains d'obtenir plus tard des indemnités lorsqu'ils présenteront leurs réclamations, qu'elles soient fondées ou non.